

C.R.I.C. N° 20 (2022-2023)

5e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Mercredi 5 octobre 2022

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Égalité des chances entre les hommes et les femmes</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Pavet, M. Di Mattia, Mme Ryckmans, M. Evrard, Mmes Grovonius, Roberty, Durenne.....	1
<i>Liste des intervenants</i>	5
<i>Abréviations courantes</i>	6

Présidence de M. Tzanetatos, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 11 heures 9 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

Je suis désolé pour ces quelques minutes de retard, mais j'ai dû assurer le quorum dans une autre commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Égalité des chances entre les hommes et les femmes

M. le Président. – Aujourd'hui, l'idée est de voir comment nous pouvons orienter nos travaux d'un point de vue méthodologique.

J'avais évoqué, lors de la commission précédente, les sujets qui sont dans le *pipe* et que nous souhaiterions éventuellement poursuivre pour ne pas mettre un frein et anéantir le travail qui a été fait – essentiellement par vous – juste avant la période covid et, ainsi, recentrer les trois sujets initialement arrêtés pour nous concentrer sur deux de ceux-ci.

J'ai été contacté par des membres de cette commission qui m'ont fait part de l'avis dont nous pouvons discuter ici.

J'avais mis sur la table la possibilité d'aller voir à la fois le FOREm et la direction de l'administration wallonne, avec qui nous pourrions avoir un premier entretien, qui se voudrait général et porterait sur la manière dont les femmes, l'administration et le FOREm s'organisent pour tenir compte de la problématique qui concerne notre commission, puisque c'est essentiellement vers cela que nous allons. Dans une phase secondaire, il s'agirait d'orienter des questions un peu plus précises qui concernent les sujets sur lesquels vous avez déjà travaillé et pour lesquels des auditions ont déjà eu lieu, en ce compris l'entrepreneuriat féminin.

Pour être précis – car je me suis rendu compte que j'avais peut-être une vision un peu plus large de l'entrepreneuriat féminin –, il y a la définition classique et celle qui était entendue dans le cadre des travaux qui ont été initiés au Sénat. Cependant, nous pouvons élargir le *scope* – vous me direz si vous êtes d'accord ou non – vers l'entrepreneuriat au sens du parcours de la

femme pour arriver à l'emploi notamment via l'entrepreneuriat.

Je prenais l'exemple d'une plombière qui pourrait suivre une formation auprès du FOREm pour devenir indépendante. Si cette plombière venait à être engagée dans une grosse entreprise et avoir un contrat à durée indéterminée auprès d'une entreprise, pour moi, le contrat serait rempli.

Ce que notre commission devrait être amenée à faire serait d'analyser les obstacles éventuels qu'une femme qui veut avoir un parcours et une formation en plomberie doit franchir pour trouver un emploi, que cet emploi soit sous l'égide d'un patron ou à titre indépendant. Les deux sont parfois intimement liés puisque l'on peut être salarié la journée et indépendant le soir et le week-end en dehors des heures. On voit que ce sont des situations de plus en plus courantes aujourd'hui.

C'est sous ce *scope* que je souhaiterais vous proposer de travailler. Dans un premier temps, nous pourrions passer par le SPW et le FOREm pour ensuite redéfinir nos travaux, que ce soit par l'intermédiaire de propositions que vous feriez à la commission par courrier ou lors des réunions de commission qui s'enchaîneraient.

Voilà ce que j'avais à vous dire pour le moment et je laisse à chacun le soin de s'exprimer.

La parole est à Mme Pavet.

Mme Pavet (PTB). – La dernière fois, j'ai expliqué que, en l'absence de Mme Lekane, je prenais le relais. Je suis remontée dans l'historique des travaux et je comprends à présent un peu mieux les échanges. J'ai bien compris que l'on se dirigeait vers deux thèmes différents.

Je proposerais, au nom du groupe PTB, de regrouper les deux thèmes initiaux, à savoir « Précarité » et « Monoparentalité », sous un thème général qui s'appellerait « Inégalités économiques ». On sait que les femmes sont encore victimes d'inégalités économiques fortes, avec une différence de l'ordre de 20 % pour les revenus. C'est lié à différents facteurs : le fait qu'elles travaillent dans certains secteurs qui sont moins bien rémunérés, le fait d'être parent et de devoir encore occuper des tâches de soins et des tâches domestiques plus que les hommes. Il y a aussi, dans ce cadre la

monoparentalité, qui peut aussi rentrer dans un titre plus général, des inégalités économiques, tout comme la précarité. Soulignons aussi le fait que les femmes travaillent beaucoup plus à temps partiel. Je trouve que c'est une thématique intéressante à analyser. Je proposerais « Inégalités économiques ».

Pour rebondir sur ce que vous proposiez, je trouve que l'on ne parle pas beaucoup d'entrepreneuriat féminin, mais de travail en général, si je comprends bien, puisque vous voulez aborder les freins dans certains secteurs pour certaines femmes. En tout cas, je ne l'appellerais pas « Entrepreneuriat féminin ». Était-ce le thème ?

M. le Président. – Oui, le thème était l'entrepreneuriat féminin. Ce que je souhaitais communiquer à la commission, c'est que je n'ai aucune difficulté pour que l'entrepreneuriat soit compris de manière un peu plus large pour sortir du cas des femmes entrepreneuses net aller plutôt vers la femme qui entreprend des démarches pour trouver un emploi, monter sa boîte, et cetera. Ce que vous venez d'évoquer, à savoir la surcharge en termes de tâches familiales, le rejoint parfaitement. En s'occupant plus du ménage, des enfants, comme c'est malheureusement conventionnellement acquis actuellement, la femme qui désire trouver un emploi – indépendant ou pas – ou faire une formation a-t-elle les mêmes chances qu'un homme ? Actuellement, non. Je pense que c'est partagé par tout le monde. Que pouvons-nous dès lors mettre en place lors des deux ou trois rencontres que l'on pourrait organiser, au travers des auditions qui sont déjà mises en place, afin de rééquilibrer les choses ?

Mme Pavet (PTB). – Je trouve que l'on ne peut pas l'appeler « entrepreneuriat », car c'est fort axé « indépendant ».

M. le Président. – La femme qui entreprend, si vous voulez.

La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Sur le plan méthodologique, je suis un peu étonné. Après, on peut faire ce que l'on veut. Nous sommes libres chacun et chacune, mais le seul risque méthodologique que j'y vois, c'est qu'avoir une exception aussi large risque de nous obliger à faire un détour et d'avoir une perte en substance.

Je suis relativement d'accord – uniquement sur le plan intellectuel –, l'entrepreneuriat, par sa définition, n'est pas tout à fait celui que vous présentez. Je n'y vois pas d'inconvénient en tant que tel, mais il faut redéfinir les commissions et le reste. Les statuts d'indépendant et de salarié peuvent se combiner, mais ce ne sont pas du tout les mêmes barrières.

Je suis un peu étonné par rapport aux priorités que vous avez mises pour les visites. Après, pourquoi pas ? On n'a pas d'objection. Toutefois, sur le plan

méthodologique, si l'on brasse aussi large, il risque d'y avoir un certain nombre d'inconvénients. Je peux laisser le soin à d'autres de prolonger la réflexion, mais, sur ce plan, il est clair que, si l'on a une définition, une acception aussi large, on risque le « qui trop embrasse mal étreint », comme dit le proverbe.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Les rencontres envisagées sur terrain ne seraient-elles pas l'occasion, à partir du moment où nous avons un échange – que je souhaiterais plus large dans un premier temps –, de savoir comment ces instances identifient les obstacles et les difficultés à l'égalité entre les hommes et les femmes dans leur secteur ?

En fonction de ces discussions, il restera à voir le moment où l'on se focalise sur l'une ou l'autre thématique – en groupe de travail ou autre –, à la fois pour ne pas refaire le travail déjà mené en divers endroits, aussi bien chez nous que chez d'autres entités dans lesquelles nous sommes parties, mais aussi pour mettre le doigt sur les enjeux du moment et les réalités auxquelles les femmes et les hommes sont confrontés. Quelles sont les « urgences » pour faire avancer et promouvoir les questions de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ?

Il faut garder ce moment d'échange en ayant une discussion large autour du *gender mainstreaming*. Comment, dans les politiques de ces deux institutions, est portée la question de l'égalité ? Comment les personnes sont-elles sensibilisées et formées ? Quelles politiques publiques mettent-elles en place ? La mise en place d'une politique publique se fait en principe via des diagnostics de ce qu'il se passe dans le secteur.

C'est ma proposition de méthodologie pour ne pas se focaliser, ni trop vite ni trop tôt, sur un sujet qui reste à déterminer, puisque votre vision n'est pas celle de l'entrepreneuriat, mais celle de la formation pour permettre l'accès à l'emploi et à des revenus. Tout cela est lié à la distribution des tâches dans le ménage, et l'on connaît tous les obstacles à une égalité réelle.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Il est vrai que certains veulent cibler de manière assez précise et d'autres de manière plus large. L'important, soit à travers des auditions, soit à travers des visites de terrain, c'est que nous puissions nourrir notre travail, de manière plus ciblée à certains moments, si nous estimons qu'un angle présente un intérêt, et ainsi nous focaliser sur certains éléments.

Madame Pavet, sauf erreur de ma part, j'ai cru entendre que les écarts salariaux entre les hommes et les femmes s'étaient résorbés. J'ai en tête un delta très récent de 4 %. Est-ce dans des secteurs spécifiques ou pas ? C'était présenté de manière très générale et cela nous permettrait d'objectiver ces chiffres afin de

comprendre dans quel contexte ils sont annoncés. L'étude présentée était relativement optimiste en matière de résorption des inégalités.

Par ailleurs, je ne rejoins pas votre analyse sur les inégalités économiques. En effet, le volet économique n'est qu'un pan de la problématique, il y a aussi le pan social. Peu importe comment nous l'appelons, mais ne tombons pas dans trois mots qui risquent de nous bloquer dans les initiatives.

M. le Président. – La parole est à Mme Grovonius.

Mme Grovonius (PS). – Les appellations sont une chose, mais il faut se focaliser sur l'objet que nous voulons viser, puisque nous n'avons pas la même définition et la même vision de l'entrepreneuriat féminin.

Les visites de terrain sont une très bonne idée, mais si nous nous accordons pour aller discuter avec le SPW ou le FOREm sur ce qui est mis en place en matière de politique genrée de manière globale, que ce soit pour le personnel interne à ces administrations ou pour ce que celles-ci mettent en place pour leur public cible, je ne vois pas l'intérêt de rencontrer la directrice générale du SPW dans son bureau. C'est plus facile, y compris pour les services, de la recevoir ici et ainsi d'avoir les outils techniques qui permettent les enregistrements et donc les comptes rendus et les rapports.

Cela étant, cela m'intéresse d'aller visiter des centres de formation, comme l'IFAPME, et des entreprises. Là, cela a du sens que la commission sorte de ses murs. Sinon, nous pouvons accueillir Mme Vanboeckstal et Mme Marique ou d'autres.

C'est pour l'aspect pratico-pratique, cela n'apporte pas grand-chose sur les intitulés et les thématiques.

Je suis aussi d'avis que nous restions dans quelque chose d'assez général, quitte à poser des questions un peu plus particulières à certains moments sur les aspects en lien avec la précarité, avec ce qui est mis en place pour faciliter l'accès des femmes à l'emploi de manière générale ou avec l'entrepreneuriat.

Je ne sais pas si cela apporte quelque chose pour nous faire atterrir, mais j'espère que cela contribuera tout de même à nos réflexions et à notre atterrissage en douceur.

M. le Président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Di Mattia (PS). – Ma collègue se demande si elle apportait une plus-value, et je pense que oui. Autant j'ai des réticences sur un plan méthodologique, parce que je pense que l'on fait une réorientation quant à la définition de départ de l'entrepreneuriat féminin, autant je ne vois pas d'obstacle pragmatique à l'élargissement de la réflexion.

Cependant, comme l'a dit ma collègue, si l'on doit voir des institutions publiques, autant les recevoir ici et avoir une vision générale. Si l'on doit aller sur le terrain, autant qu'il y ait une plus-value. Les mots « entreprise » et « entrepreneuriat » peuvent avoir une plus-value, tout comme les voir à l'IFAPME. Cela peut avoir une plus-value, comme je l'ai dit il y a 15 jours, dans des couveuses d'entreprise. Cela peut avoir une plus-value d'aller sur le terrain, dans du privé ou dans du public, où il y a des femmes qui peuvent nous expliquer les difficultés de leur parcours.

On pourrait se mettre d'accord assez facilement sur une liste de visites à faire à l'extérieur et pour être éclairés, au sein de notre enceinte, par des institutions, qu'elles soient publiques ou parapubliques.

M. le Président. – On pourra effectivement compléter. Je souhaitais « lancer les hostilités » – passez-moi l'expression – en disant : « On avance, on lance ces deux premières visites ou les premières auditions ».

Comme l'a dit Mme Ryckmans, assez justement, cela va aussi nourrir notre manière de voir les choses et cela ne pourra donc servir que de tremplin à la manière dont nous allons travailler.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Pour renchérir là-dessus, ma proposition est que ce soit après ces échanges que l'on détermine comment on va travailler et sur quels sujets et que l'on établisse la liste, mais pas trop vite. Je propose d'attendre ces échanges.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Sur la méthodologie, par analogie à ce qu'il se passe en Commission chargée de questions européennes, où tous les parlementaires doivent se déplacer pour entendre quelqu'un qui s'exprime en visioconférence pendant 30 minutes, je trouve cela un peu idiot.

Comme c'est le mercredi, vu que l'on a une séance plénière et que l'on est de toute façon dans les murs, si l'on a cinq personnes à auditionner en après-midi, cela vaut la peine, ou alors on fait le choix, s'il y a un ou deux intervenants, de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de le faire en visioconférence, ou l'on combine cela à un autre moment.

Cela permet à la fois une présence et que chacun puisse apporter sa contribution au débat plutôt que de se retrouver à trois dans une commission où l'on a souvent des intervenants qui sont de qualité et qui doivent se dire : « Où sont les parlementaires ? »

M. le Président. – Je regarderai avec les services ce qu'il est possible de faire. Comme président, je serai d'office présent, mais si l'on peut élargir à l'appui du

système informatique, je n'ai pas de difficulté par rapport à cela.

La parole est à Mme Pavet.

Mme Pavet (PTB). – Je suis plutôt favorable à la demande de décider par la suite les points particuliers sur lesquels on va avancer.

Pour rebondir sur ce que vous avez dit sur les inégalités économiques – on ne va pas être d'accord là-dessus –, cela prouve que les chiffres qui ont été présentés sont contestables. Je sais que c'est sorti en gros titre : « Les inégalités ont diminué ».

En fait, ce sont des échantillons qui ont été pris pendant la crise covid sur des temps pleins uniquement. Il y a tout le fait de ceux qui ont été mis au chômage économique qui n'a pas été pris en compte dans ces études et le fait que ce ne sont que les femmes qui travaillent à temps plein qui ont été analysées, alors que l'on sait qu'il y a énormément de femmes qui travaillent à temps partiel. C'est là que l'on voit la grosse différence de salaire.

C'est juste entre nous que je préfère insister là-dessus, parce que c'est important de se rendre compte qu'il y a réellement, encore aujourd'hui, une grosse inégalité économique entre les hommes et les femmes et que c'est un point essentiel.

Pour revenir sur les auditions, on préfère quelque chose en réel et l'on préfère discuter des thèmes à creuser à la suite de ces premières auditions.

M. le Président. – Je sais que je suis parfois un peu brouillon et surchargé, mais n'hésitez pas, si vous avez un thème ou une idée de visite qui vous vient à l'esprit, à m'envoyer un mail. Je le transférerai à tout le monde. Je suis assez flexible. Quand on n'est pas organisé, on se doit d'être flexible et réactif.

Puis-je demander aux services d'écrire au FOREm et au SPW afin de recevoir Mmes Vanbockestal et Marique ?

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Mon collègue, M. Di Mattia, a aussi évoqué l'IFAPME. Je ne sais pas si vous avez entendu. Je ne sais pas si c'est mieux que nous y allions ou qu'ils viennent. C'est peut-être aux services de choisir.

M. le Président. – Je suis d'accord d'aller voir un centre de formation ou l'autre. Partons de ces trois propositions.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). – Pour rebondir sur ce que disait M. Di Mattia sur les visites dans le secteur public, il n'est pas opposé non plus à une visite dans le secteur privé.

Une liste de propositions, dans le public et le privé, sera plus simple pour le président.

Il me vient un nom, étant donné que nous sommes à Namur, les moutardes Bister, où c'est une femme qui dirige.

M. le Président. – Vous allez trop vite. Attendons les échanges avant de dire que ce sont les entreprises dirigées par des femmes...

Mme Durenne (MR). – Pourquoi ne pourrait-on pas faire une visite de terrain ? C'est ce qui a été proposé par les différents collègues. On peut déjà y réfléchir. Quand on voit que l'on prend du temps avant d'aboutir, chacun peut déjà y réfléchir et envoyer ses propositions. C'est pour être constructive que je faisais la proposition d'avoir déjà une réflexion maintenant.

M. le Président. – Je soumettrai déjà ces premières visites à la Conférence des présidents qui aura lieu la semaine prochaine. Si c'est validé, les courriers suivront.

Cela convient-il à tout le monde ?

(Assentiment)

Parfait.

La commission a décidé de procéder à l'audition de :

- Mme Marique, Secrétaire générale du Service public de Wallonie (SPW) ;
- Mme Vanbockestal, Administratrice générale du FOREm ;
- Mme Yerna, Administratrice générale de l'IFAPME.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 11 heures 33 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Michel Di Mattia, PS
Mme Véronique Durenne, MR
M. Yves Evrard, MR
Mme Gwenaëlle Grovonius, PS
Mme Amandine Pavet, PTB
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Nicolas Tzanetatos, Président

ABRÉVIATIONS COURANTES

covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
SPW	Service public de Wallonie